



ASSOCIATION | DU PERSONNEL  
VAUDOISE | FORESTIER

## **P.V. de l'assemblée générale AVPF du 9.03.2023**

Début : 19h10

**Comité** : A. Combernous (ACS), Président, N. Guillemaut (NGT), J. Perey (JPY), D. Oguey (DOY), B. Roulin (BRN), K. Decrauzat (KDT), D. Grobety (DGY), G. Gabriel (GGL).

### **1) Salutations :**

ACS salue et remercie la commune de Goumoens-la-Ville pour la mise à disposition des locaux. Il informe que l'ordre du jour est projeté sur grand écran, il est composé des points suivants :

- Salutations
- Liste de présence
- P.V. de l'AG 2021
- Rapport du Président
- Rapport du Caissier
- Rapport de la commission de vérification des comptes
- Nomination de la commission de vérification
- Admissions- Démissions-Radiation
- Nomination du Comité
- Nomination du Président
- Budget
- Communication commission des gardes
- Projet partenaire
- Proposition individuelle

### **2) Liste de présence :**

ACS demande si tout le monde a signé la liste de présence. Le Président donne lecture de l'ordre du jour affiché. Aucune remarque n'est formulée. 37 membres présents.

### **3) P.V. de l'AG 2021 :**

ACS demande si la lecture de celui-ci est demandée. Aucune personne n'en demande la lecture. ACS remercie son auteur.

### **4) Rapport du Président :**

ACS revient sur l'année 2022 et sur les différents défis qui animent le Comité de l'AVPF. ACS explique l'avancement de la CCT qui toutefois, n'est pas encore de force obligatoire. La revalorisation du poste de garde forestier fait aussi partie des objectifs. La visite, par le Comité, des entreprises forestières à permis de faire connaître l'association à certains membres du corps forestier.

AC lit sa lettre de démission du comité et de la Présidence de l'association. Celui-ci est acclamé par l'assemblée.

#### **5) Rapport du Caissier :**

KDT donne un retour sur l'état des comptes pour l'année 2022. L'Association augmente son bilan de CHF 4'752,35.-. NGT complète en indiquant qu'une partie des frais liés à la tenue du comptoir d'Echallens se retrouvent dans les comptes 2022. La participation à cette manifestation a permis de mettre en avant l'AVPF et les différentes associations forestières.

KDT indique que l'arrivée du « code QR » a permis de régler en partie le problème des cotisations. M. François Sandemeier demande pourquoi il y a 135 cotisations sur 245 membres. ACS explique que plusieurs rappels ont été envoyés et qu'il est compliqué de toucher tous les membres. Il est prévu, en dernier recours, de radier les membres qui ne payent pas leurs cotisations.

M. François Sandemeier demande s'il serait possible de déterminer le statut juridique des membres qui ne payent pas leurs cotisations afin de ne pas mettre en péril la force obligatoire de la CCT. ACS répond qu'actuellement le nombre de membre s'acquittant de leurs cotisations représente un peu plus de la moitié du quorum mais le Comité reste vigilant sur ce point. M. Cyril Combremont demande s'il serait envisageable de baisser les cotisations au vu des 135 membres payant leurs cotisations et du bénéfice réalisé par l'AVPF. ACS explique qu'il y a plusieurs projets, dont l'adhésion de l'AVPF à ASF ce qui augmenterait la cotisation.

M. Donovan Dupertuis fait remarquer que l'adhésion à l'AVPF n'apporte que peu de plus-value aux membres. M. François Sandemeier propose de prendre exemple sur les fribourgeois et d'appliquer le principe de ristourne sur les cotisations.

M. Christophe Piguet : donne un retour sur la promotion de l'association auprès des apprentis, celle-ci est compliquée au vu du peu de plus-value qu'apporte l'adhésion à l'association.

M. Thomas Jacottin propose qu'un nouveau point à ce sujet soit fait lors de la prochaine AG.

#### **6) Rapport de la commission de vérification des comptes :**

M. Frédéric Leresche, rapporteur, lit le rapport. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

**7) Nomination de la commission de vérification :** M. Frédéric Leresche est sortant et est remplacé M. Philippe Genoud

**8) Admissions- Démissions-Radiation :** ASC informe que 6 nouveaux membres intègrent l'AVPF, 24 démissions sont à déplorer et 10 membres ont été radiés, pour non-paiement de cotisation.

L'association est donc forte de 245 membres. M. Emmanuel Wahlen demande quel est l'avenir des 110 membres qui n'ont pas payé leurs cotisations. ACS explique que c'est difficile de radier ces membres mais qu'un « tri » sera effectué prochainement. KDT complète que le « tri » de ces personnes sera réalisé durant l'année 2023. M. Cyril Combremont propose de déterminer si ces personnes ont encore un intérêt à l'association et s'ils doivent être radiés par l'AG ou par le Comité.

M. François Mooser propose de radier ces membres. M. Donovan Dupertuis demande s'il serait possible de contacter ces personnes au travers d'autres personnes membres.

### **9) Nomination du Comité :**

ACS présente le comité actuel qui se représente incorpore.

### **10) Nomination du Président :**

DGY présente Julien Perey qui est nommé Président par acclamation.

### **11) Budget :**

KDT présente le budget 2023 bénéficiaire de CHF 8'920.- avec une projection de 160 cotisations entrées. M. Sylvain Guignet demande si les frais des paiements « Twint » sont budgétisés. KDT répond par l'affirmative. M. Alexis Carrel rapporte une erreur sur les recettes. M. Alexis Carrel propose d'augmenter le budget du Comité à 2'500.-. M. Patrick Limat demande si serait possible d'investir un montant supérieur pour la promotion des métiers de la forêt. M. François Sandemeier propose de déterminer les activités liées à ce poste et de s'allier aux comptoirs régionaux. Après discussion, il est prévu d'allouer un montant de 5'000.- au Comité pour le poste promotion des métiers.

ACS propose d'accepter le budget tel que présenter. Le budget est accepté à l'unanimité

### **11) Communication commission des gardes :**

ACS donne la parole à JPY pour un retour sur la Commission des gardes. Plusieurs points sont évoqués comme la revalorisation du poste de Garde forestier, la prochaine convention programme et les tâches d'autorité public.

M. Christophe Piguet complète sur la revalorisation du poste de GF et indique qu'une commission ad hoc a été nommée au sein des RH de l'Etat pour déterminer le cahier des charges. JPY recommande au GF de s'appuyer sur les recommandations salariales distribuées chaque année par l'AVPF afin de négocier directement auprès de leurs employeurs.



ASSOCIATION | DU PERSONNEL  
VAUDOISE | FORESTIER

### **12) Projet partenaire :**

ACS donne la parole à NGT pour la présentation du projet de partenariat avec différentes sociétés qui offrent des avantages pour les membres de l'association, restaurateurs ou commerces.

### **13) Proposition individuelle :**

M. Frédéric Staehli revient sur l'idée d'intégrer et de motiver les membres pour participer aux différentes manifestations en forêts. M. Cyril Combremont explique que plusieurs manifestations existent dans certaines régions du canton. M. François Sandemeier revient sur le manque d'invité du corps forestier, de la DGE ou d'associations forestières lors des AG de l'AVPF et prend comme exemple les cantons voisins. ACS explique que plusieurs invités dont l'inspecteur cantonal ont déclinés l'invitation. DOY informe que le site internet de l'association permet d'organiser des échanges entre les apprentis et que cette plateforme est disponible pour les formateurs et les apprentis

Un présent est offert à ACS pour le remercier de ses années de Présidence.

ACS remercie l'assemblée et celle-ci est levée à 20h45.

Le Secrétaire : Grégory Gabriel

Le Président : Julien Perey